Les violences conjugales

Une enquête menée sur deux années (2003 et 2004) pour le compte du ministère de la Cohésion sociale et publiée le 23 novembre montre qu'en France, **une femme meurt de violences conjugales tous les quatre jours**… **10%** des femmes se déclarent victimes de violences conjugales : cela va des insultes au meurtre en passant par les violences physiques et le viol. **Dans l'ensemble des pays de l'UE**, 1 femme sur 5 au moins subit au cours de sa vie des violences infligées par son mari ou par son compagnon. Pour les femmes de 14 à 45 ans, la violence familiale est la première cause de mortalité. En **Allemagne**, 14,5% des femmes ont subi des violences sexuelles par des membres de la famille. 3 femmes sont assassinées tous les quatre jours par les hommes avec lesquels elles vivaient : soit près de 300 par an. En **Norvège** 10 000 femmes reçoivent des soins pour dommages corporels engendrés par la violence conjugale. En **Finlande** : 22% des femmes qui vivent en couple disent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles. En **Grande-Bretagne**, les femmes battues représentent près d'1/4 de la totalité des femmes. En **Belgique** : Une femme sur 5 est victime de violence domestique…

Même si ces chiffres font l'objet d'un débat, notamment parce les enquêtes sont souvent commanditées par des lobbies féministes, ils montrent néanmoins une chose : **la France et l'Occident en général n'ont aucune leçon à donner aux musulmans**. On peut faire de grandes déclarations, prétendre que la condition de la femme y est enviable, que la femme est l'égale de l'homme… mais les chiffres et la réalité que nous vivons témoignent du contraire. Bref, ce qui nous intéresse ce n'est pas de pointer les défauts chez d'autres et de se dire que c'est partout pareil, mais avant tout de nous rectifier et d'obéir à Allah le Seigneur de l'univers.

Nous recevons trop de mails (ce qui ne veut pas dire qu'il y en ait beaucoup, mais un seul est déjà de trop) de sœurs qui se plaignent du comportement de leurs maris ou proches et parfois même de subir des violences physiques. Souvent, le mari a deux visages : dehors c'est le plus gentil des frères, le plus serviable, le plus attaché à la Sunna, et lorsqu'il rentre chez lui il se transforme en tyran, en étant mauvais, dur et violent avec sa famille. Shaykh 'Abd Al-Mâlik Ramadanî évoque cette situation dans son précieux livre « *L'importance du bon comportement* » :

« ᶜÂ'ishah rapporte que le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Le meilleur d'entre vous est celui qui se comporte de la meilleure façon avec son épouse. Et je suis celui qui se comporte le mieux avec son épouse.* » (At-Tirmidhî) Ce hadith a aussi été rapporté en ces termes : « *Le croyant à la foi la plus complète est celui doté des plus nobles caractères. Et les meilleurs d'entre vous sont ceux qui se comportent de la meilleure façon envers leurs épouses.* » (At-Tirmidhî)

Voilà un hadith grandiose, dont beaucoup de gens ignorent l'importance. En effet, étant donné que la femme est d'une nature faible, c'est par elle que l'homme est mis à l'épreuve. Ainsi, si la tyrannie et l'orgueil font partie de ses caractères, cela apparaîtra dans l'oppression qu'il exercera. Or la pire des oppressions est celle pratiquée sur ceux qui sont sous notre autorité. Pire encore, quand un individu est peu clément, a des mœurs abjectes et une virilité méprisable, ces caractères se manifesteront dans sa relation avec les plus faibles. Or l'oppression des faibles est la méthode utilisée par les faibles, car si leur moralité avait était forte, leurs cœurs ne se seraient pas endurcis contre ceux qui méritent clémence….

Voilà ce que l'on peut dire concernant le sens général du mérite évoqué dans le hadith. Quant à son sens détaillé, Ash-Shawkânî a dit dans *Nayl Al-Awṯâr* (6/360) : « Ce hadith décrit les personnes les plus méritoires et ayant atteint le plus haut degré de bien. Ces gens sont ceux qui se comportent de la meilleure manière avec leurs épouses. En effet, l'épouse est la personne qui mérite le plus notre amabilité, notre bon comportement et notre bienfaisance. Elle est celle qui est le plus en droit de profiter des avantages qu'on lui accorde et de jouir de la protection qu'on lui offre. Si l'homme se comporte de la sorte avec son épouse, il est alors le meilleur des êtres humains. Si en revanche il se comporte de façon contraire, il sera alors dans le mal, à l'opposé du bien. Hélas, beaucoup de gens tombent dans ce piège : il arrive qu'un homme, lorsqu'il est en présence de son épouse, ait le pire des comportements, se montre de la pire des avarices et soit le moins enclin au bien. Mais lorsqu'il rencontre des personnes étrangères, il est tout à coup d'un naturel doux, son caractère est affable, son âme généreuse et il devient très enclin au bien. Or il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'une personne de la sorte est privée de toute réussite, et a dévié de la voie droite. Qu'Allah nous en protège. » Fin de citation...

Ainsi, il est fréquent de voir un homme se comporter de façon serviable et douce envers son collègue de travail, mais lorsqu'il rentre chez lui, il se métamorphose en un être avare, brutal et terrifiant ! Alors que la personne qui est le plus en droit de mériter sa douceur et son amabilité est son épouse. En effet, les proches doivent être les premiers bénéficiaires de la bienfaisance comme on le dit si bien. Ils sont aussi les plus en droit de profiter de sa clémence et de sa gestion sage des relations humaines. De même, ils doivent être les premiers à profiter de sa patience, et c'est à lui de fermer les yeux sur leurs bévues, de traiter leurs erreurs avec sagesse et courtoisie, qui sont deux caractères dont il sait faire usage avec les autres.

Se forcer un temps est à la portée de ce genre de personne. Elle est aussi à la portée de certains pervers qui – lorsqu'ils désirent épouser une femme – sortent et cohabitent avec elle. L'homme et la femme ne montrent alors de leur personnalité que les bons côtés et cachent leurs défauts. Lorsqu'ils se marient officiellement, leur véritable nature apparaît alors au grand jour. La plupart de ceux qui se sont mariés selon ce procédé occidental et étranger à l'islam basent leur union sur la tromperie et la supercherie. C'est la raison pour laquelle le taux de divorce est effroyablement élevé chez eux.

C'est donc au domicile familial que l'on découvre le véritable caractère d'une personne. C'est au logis que l'on découvre si elle est douce ou dure, généreuse ou avare, posée ou hâtive. Comment se comporte-t-elle envers père et mère ? La désobéissance aux parents est si répandue de nos jours ! Comment se comporte-t-elle avec ses frères ? La rudesse est si répandue de nos jours !

Tout ceci est dû au fait que la vie en communauté expose au grand jour les caractères. C'est en m'observant chez moi que je me connais : quel est mon degré de patience avec mes enfants ? Quel est mon degré de patience avec mon épouse ? Comment est-ce que je supporte les responsabilités familiales ?

En outre, celui qui n'arrive pas à diriger une famille, comment peut-il prétendre diriger une nation ? C'est bien là la subtile signification du propos prophétique : «*Le meilleur d'entre vous est celui qui se comporte de la meilleure façon avec son épouse.* »

Lorsque les gens sont hors du domicile familial, ils se respectent les uns les autres, car le fait de ne pas se voir souvent dresse entre eux un rempart de respect et de considération. Côtoyer longuement une personne brise ce rempart. Lorsque ce rempart est brisé, l'individu devient avec son ami plus franc qu'auparavant. Et plus il est franc, plus il est proche de la vérité et de la réalité….

Certaines personnes sont timides, ont une faible personnalité et supportent très mal qu'on les ennuie. Elles vivent alors à l'écart de la société. Les gens pensent que ces personnes sont pudiques, innocentes, nobles et discrètes, qu'elles ne connaissent pas la médisance et ne sauraient être injustes. Or lorsqu'elles sont chez elles et en présence de leurs proches, elles sont très violentes. Et rien ne les a empêchés d'apparaître selon leur véritable nature si ce n'est leur faiblesse dans leur relation avec les personnes étrangères. Et ce qui augmente leur violence et cultive chez elles la dureté et l'âpreté c'est leur éloignement des gens. Ce genre de personnes ne peut être démasqué que chez elles ou à l'occasion de « tests », comme les voyages qui dévoilent en général la véritable nature des gens, ou comme lorsqu'il est question d'argent que l'âme aime tant, ou enfin durant une relation de voisinage comme cité précédemment… »

Ce livre, shaykh 'Abd Al-Mâlik l'a écrit comme un conseil pour ses frères et sœurs après avoir vu et subi le mauvais comportement des frères (notamment et surtout des frères de France), et une grande partie des appels que le shaykh reçoit concerne des problèmes de couple. C'est donc en toute sincérité et connaissance qu'il nous adresse ce conseil.

On voit bien que c'est par faiblesse et lâcheté que ces hommes ne s'en prennent qu'aux faibles. Et pire encore, le fait qu'ils justifient cela par des arguments religieux ! car si Allah dit : « ***Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah leur accorde, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses obéissent (à Allah), et préservent ce qui doit être préservé (même en l'absence de leurs époux), avec l'aide d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, (si elles persistent) ne dormez plus avec elles, (et si elles persistent) frappez-les. Si elles vous obéissent, cessez vos réprimandes, car Allah est certes, Elevé et Grand !*** » *(An-Nisâ'*, v.34)

« Cela ne veut pas dire qu'il doit s'enorgueillir devant elle, au contraire ce verset doit augmenter sa miséricorde envers elle, car c'est une faible femme entre ses mains. Il ne doit pas louer une femme devant elle, il ne doit pas lever la main sur elle surtout devant la famille. Il doit cacher les problèmes qu'il y a entre lui et son épouse, et tout faire pour la préserver afin de ne pas briser son cœur, car il la meurtrirait en dévoilant ses problèmes à ses proches. Et la chose la plus grave, la plus laide et la plus

mauvaise est qu’il la frappe surtout en présence de ses enfants, afin qu’ils ne la méprisent pas et que son autorité sur eux ne diminue pas, de sorte qu’elle ne puisse plus éduquer ses enfants convenablement. Souviens toi, lorsque tu lèves la main sur ton épouse, qu’Allah est plus fort que toi, et si ta force te pousse à être injuste envers elle, souviens-toi du pouvoir d’Allah sur toi.

Abû Mas^{c}ûd Al-Ansârî rapporte : « J’étais en train de frapper un de mes enfants lorsque j’ai entendu une voix derrière moi qui disait : « *Sache Abû Mas^{c}ûd qu’Allah a plus de pouvoir sur toi que tu n’en as sur lui.* » Je me suis retourné et il s’agissait du Messager d’Allah (*salallahu ’alayhi wasalam*). Je lui dis : « Ô Messager d’Allah, c’est pour Allah que je le fais. » Il dit : « *Et si tu ne l’avais pas fait, le feu t’aurait brûlé – ou touché.* » (Muslim) » (Umm Salamah, *Al-Intisâr li Huquq Al-Mu’minât*, p.75-76)

Ecoutons aussi ce que nous dit shaykh Fâlih ibn ismâ’îl à ce sujet : (**Ecouter**)

Khawlah bint Tha’labah dit : « J’étais l’épouse de Aws ibn Sâmit qui était très vieux et son comportement était devenu mauvais. » Il a vieilli et était devenu irritable, tout de suite il s’énerve, il frappe, il dit de mauvaises choses. Elle dit cela à propos d’un homme très âgé, et ce dernier peut être excusé, mais en vérité il y a beaucoup de jeunes qui font cela avec leurs épouses. Faites très attention, car j’entends très souvent que des hommes ont levé la main sur leurs épouses, et cela est des plus étrange !! Comment un homme, surtout s’il est attaché à sa religion (*Multazim*) (peut-il faire cela) ! Pas plus tard qu’aujourd’hui, une femme est venue se plaindre à moi et pleurer, son mari la frappe, je lui dis : il est *Multazim* ? Elle me dit oui. Je lui dis : *salafi* ? Elle me dit oui. Il a frappe à la poitrine, au ventre… Si l’on réfléchit un peu : comment peut-il frapper cette femme ? Cela ne fait partie ni de la virilité, ni de masculinité, ni de la religion, ni du bon comportement. Cela n’est accepté ni par l’entendement, ni par la raison, ni par la religion… Mais ici Aws est un homme très âgé, et les personnes très âgés ont des règles qui leur sont spécifiques, comme on dit : il est devenu très irritable et ne supporte rien, quant au jeune, le fait qu’il ne supporte pas (ce qui peut se passer dans le couple) est une erreur et un défaut, je demande à Allah qu’Il nous accorde à tous de nous débarrasser (de ce mauvais comportement). » (Ndt : plus loin dans le hadith Khawlah précise que lorsque Aws voulait la toucher, elle le dominait comme la femme domine le vieillard, il ne pouvait donc pas la frapper.)

(Ecouter)

Question : Frapper ne fait pas partie de l’entendement ou de la virilité, mais il est dit dans le verset « ***frappez-les*** », que signifie donc ce verset ? Et frapper faut-il partie de la religion ou non ?

Réponse : D’accord ! Quel est le verset dans lequel Allah nous dit de frapper ? [« ***Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, (si elles persistent) ne dormez plus avec elles, (et si elles persistent) frappez-les. Si elles vous obéissent, cessez vos réprimandes, car Allah est certes, Elevé et Grand !*** »] Premièrement : exhortez-les ! Tu as oublié cela ? Tu dois d’abord exhorter, et comment cela doit-il se faire avec ton épouse ? Avec force et barbarie ? Non, avec douceur et affection, car le mariage est une miséricorde d’Allah et un lien d’affection. Allah a permis et légiféré le mariage pour faire naître l’affection et l’amour entre l’époux et son épouse. N’oublie pas ce verset, lis-le depuis le début : « ***Exhortez-les*** », ensuite qu’a-t-Il dit ? « ***(si elles persistent) ne dormez plus avec elles, (et si elles persistent) frappez-les***. » Tu dois donc exhorter longuement et lui dire aussi que si elle ne fait pas ceci, tu feras cela, mais l’exhortation se fait avec affection. Ensuite, si vraiment tu es un homme, tu ne dors plus avec elle. Quant au fait de la frapper et ensuite de l’appeler au lit, cela n’est pas juste. Ecarte-toi d’elle plusieurs jours, mais bien sûr cela doit se faire à la maison, pour montrer ta désapprobation, car la femme va chercher celui qui sera affectueux avec elle, et si elle voit que tu t’écartes d’elle, elle se dira : « cet homme est très fort », ainsi elle reviendra de sa désobéissance et vers lui.

(Mais ensuite si vraiment cela ne marche pas), **frappe-la !** Mais que veut dire frapper ? Quel est le coup que la Législation t’a permis de porter à cette épouse et faible femme ? La boxe ? bien sûr que non ! Avec un bâton ? bien sûr que non ! Avec une barre de fer ? Par Allah bien sûr que non ! Jamais ! Par Allah une femme est venue me voir alors que son mari lui avait cassé des dents ! Cette pauvre femme est rentrée chez elle et son mari l’a frappée. Par Allah cela n’est pas juste. Le coup doit être porté comme il est expliqué dans certaines transmissions de hadiths avec un *siwak* (petit bâton d’arak) ou ce qui y ressemble, et si tu frappes des millions de fois avec il ne fera jamais aucun mal (ne laisse pas de trace), et la **CONDITION** pour porter un coup est que celui-ci ne cause aucun mal (et il est faux de traduire cela seulement par : ne laisse pas de trace). Si tu frappes (et il est plus juste en français de dire taper car il n’y a aucune violence en cela) il ne faut pas que cela fasse mal et laisse une trace. Celui qui frappe violemment son épouse, si l’on revient plus tard, une heure ou un jour, on voit une trace bleue, alors que la condition pour celui qui tape est que cela ne cause aucun tort et ne laisse aucune

trace.

Ô toi le shaykh ! Ô toi l'homme ! Ô toi qui a l'autorité ! Il y a des conditions pour pouvoir taper, et il ne faut pas que cela cause du tort et laisse une trace sur cette épouse. Et si après cela, la tape n'a eu aucun effet, il faut briser (la côte) (comme il est dit dans le hadith : « *la femme a été créée d'une côte (d'Adam)*. » et la briser signifie la divorcer. Mais vouloir (redresser cette côte) par la force, cela n'est pas possible, car elle est créée de la côte la plus haute (la plus courbée), jouis donc d'elle sur la nature sur laquelle elle a été créée. Mais vouloir la contraindre (à te suivre) en toute chose, par Allah ce n'est pas possible. Regarde l'homme qui t'est le plus proche dans sa manière de penser, dans ses idées, dans la voie qu'il suit, divergez-vous sur certains points ou non ? Comment veux-tu être d'accord avec elle à 100% alors qu'elle a ses idées et que tu as les tiennes, elle a son éducation, des spécificités, ses sentiments, il n'est pas possible que vous soyez d'accord en toute chose. Alors jouis d'elle sur les choses sur lesquelles vous êtes d'accord, mais aussi sur vos points de désaccord, préserve la Loi d'Allah et le jugement d'Allah, et craignez Allah ! Craignez Allah dans le comportement que vous avez avec vos épouses. »

Celui qui connaît et comprend les Textes religieux voit que jamais l'islam ne méprise la femme, ne la rabaisse et que jamais au grand jamais il n'appelle à être violent envers elle ! Méditez sur ce hadith : Jâbir ibn ^{c}Abdillah rapporte, le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit dans son pèlerinage d'adieu : « *Craignez Allah dans votre comportement envers les femmes, car elles sont comme des captives auprès de vous Votre droit sur elles est qu'elles n'invitent pas dans votre couche celui que vous détestez, et si elles le font corrigez-les sans violence. Et leur droit sur vous est que vous soyez bon avec elles, les nourrissiez et les vêtissiez de la meilleure manière.* » (*Tafsîr Al-Qur'ân Al-'Adhîm* (2/350). De quoi parle le Prophète dans ce hadith ? Il parle de l'adultère !! *Allah Akbar* ! Même dans ce cas qui déchire leur cœur du conjoint et peut l'amener facilement aux pires folies, le Prophète de l'islam n'appelle pas à la violence, au contraire il la blâme et rappelle les droits de l'épouse. « ***Et ne se souviennent que les doués d'intelligence***. »

Chacun a donc sa nature, son caractère, ses habitudes et il ne faut pas penser que parce que l'on est croyant et que l'on suit la même voie tout se passera de la meilleure façon et qu'il n'y aura jamais de mésentente, cela n'existe pas ! Les prophète eux-mêmes se sont disputés avec leurs épouses, regardez l'exemple de *Ayyûb* (Job), lorsqu'Allah dit : « « ***Et prends dans ta main une touffe de brindilles, puis frappe avec cela. Et ne viole pas ton serment.*** » (*Sâd*, v.44) L'imam As-Sa'dî dit dans son *Tafsîr* à propos de ce verset : « Les exégètes ont dit que lors de sa maladie *Ayyûb* s'est mis en colère contre son épouse pour certaines raisons et il a juré que si Allah le guérissait, il la fouetterait cent fois. Et lorsqu'Allah l'a guérit, alors que sa femme était pieuse et bonne avec lui, Allah lui fit miséricorde à elle et à lui, Il lui a donc ordonné de la frapper une seule fois avec une touffe d'herbe dans laquelle il y avait cent brindilles, respectant ainsi son serment. »

Le prophète Muhammad (*salallahu 'alayhi wasalam*) s'est lui aussi plusieurs fois disputé avec ses épouses, certaines ont parfois élevé la voix sur lui, il s'est même écarté d'elles un mois complet, mais jamais il n'es est arrivé à les frapper !! An-Nu^{c}mân ibn Bashîr rapporte : « Abû Bakr arriva à la porte du Prophète ((*salallahu 'alayhi wasalam*) et entendit ^{c}Âishah élever la voix sur le Prophète qui autorisa Abu Bakr à entrer. Il entra et dit : « Ô fille d'Umm Rawmân — en la saisissant — élèves-tu la voix sur le Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) ! » Le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) s'interposa entre eux et lorsqu'Abû Bakr sortit, le Prophète dit — en cherchant à contenter ^{c}Âishah : « *Ne vois-tu pas que je me suis interposé entre l'homme et toi* » — c'est-à-dire Abû Bakr et ^{c}Âishah. Puis Abû Bakr revint et les trouva en train de rire, il dit alors : « Ô Messager d'Allah, associez-moi à votre paix comme vous m'avez associé à votre guerre. » (Ahmad)

Ce fut aussi le cas entre les Compagnons. Le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) se présenta chez Fâtimah et ne vit pas ^{c}Alî, alors il demanda : « *Où est ton cousin ?* » Elle dit : « Nous nous sommes disputés, il était en colère contre moi, il est sorti et n'a pas fait la sieste chez moi. » Le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) dit à un homme : « *Cherche où il se trouve.* » L'homme revint et il lui dit : « Ô Messager d'Allah, il dort dans la mosquée. » Le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) vint à lui alors qu'il était allongé par terre et qu'il s'était recouvert de son *izar* si bien qu'il était couvert de terre (en arabe *turâb*). Le Prophète l'essuyait et lui disait : « *Lève-toi Abû Turâb ! Lève-toi Abû Turâb !* » (Muslim)

C'est cela le comportement des pieux, de ceux qui ont compris la parole du Prophète : « *Le meilleur d'entre vous est celui qui a le meilleur comportement avec sa famille (en premier lieu l'épouse), et je suis le meilleur d'entre vous avec ma famille.* » Et les *salafs* n'en arrivaient à se mettre en colère que lorsque qu'un droit d'Allah était bafoué, pas parce le mari est contrarié ou qu'il manque du sel dans la

soupe. ‘Aishah rapporte que le prophète (*salallahu ’alayhi wasalam*) rentrait chez elle le matin et demandait : « *Y a-t-il quelque chose à manger ? S’il n’y a rien je jeûne.* » Et que ceux qui prétendent suivre la voie des *salafs* méditent sur cette parole de Hasan Al-Basrî : « Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! J’ai connu des gens qui n’ont jamais demandé qu’on leur prépare à manger, si on leur apportait quelque chose, ils mangeaient, sinon ils se taisaient, sans prêter attention si cela était chaud ou froid. » (*Al-Hilyah*, 6/270).

Ô toi le lâche ! Ô toi le faible qui bat ta femme et tes enfants ! Crains Allah et sache qu’Allah n’aime pas les injustes. Repens-toi à Allah et demande pardon à ceux avec qui tu as été injuste avant que ne vienne le jour où ni les biens ni les enfants ne seront d’aucune utilité. Et « *crains l’invocation de l’opprimé car il n’y a aucun voile entre elle et Allah.* » Et ne pense pas que demander pardon est une humiliation, au contraire c’est là la grandeur d’âme et la noblesse. Jâbir Ibn ‘Awn rapporte qu’un homme a dit à Ja’far ibn Muhammad : « Je me suis disputé à propos d’une chose avec ma famille et je veux laisser cette chose, mais on me dit que la laisser est une humiliation. » Ja’far lui dit : « Celui qui est humilié est celui qui est injuste. » (*Al-Hilm*/ 44)

Al-Hasan a dit : « Le croyant est *Halîm* (doux et patient) et il n’est jamais dur et vulgaire. Si on est dur et vulgaire avec lui, il reste doux et patient et n’est pas injuste. Et s’il subit une injustice, il ne rompt pas les liens. Et si on rompt les liens avec lui, lui les maintient et n’est pas avare. »

Ayyûb As-Sakhtiyâni a dit : « l’homme n’atteint pas la noblesse jusqu’à posséder deux qualités : Se passer de ce que possède les gens et pardonner ce qui peut venir d’eux. » (*Rawdhah Al-‘Uqalâ*/168)

S’il en est ainsi pour l’étranger, le frère en religion, alors que dire de celle qui est l’épouse, la compagne, la confidente, la mère de ses enfants…

« ***Et parmi Ses signes : Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l’affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent.*** » (Ar-Rûm : 21)

Wallahu ‘alam

Traduit par les Salafis de l’Est